Le Télégramme

Publié le 13 janvier 2023 à 11h57

Un registre ouvert, à Plabennec, sur les révisions du plan local d'urbanisme intercommunal du Pays des Abers

Les doléances peuvent être transcrites sur le registre tenu à la disposition du public à l'hôtel de communauté, situé à la Gare, à Plabennec.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays des Abers, approuvé le 30 janvier 2020, fait l'objet d'évolutions constantes, dont une première s'est conclue en juin 2022. Les conseillers communautaires ont, depuis, décidé de procéder à certaines adaptations du document d'urbanisme intercommunal par la prescription de trois procédures de révision allégée.

Une concertation lancée

Ces trois procédures à objet unique visent à adapter la limite des espaces proches du rivage (EPR), à modifier le classement en zone naturelle (Ns) appliqué à certaines parcelles bâties et habitées du territoire, afin de permettre, sous conditions, leur extension limitée, et à faire évoluer le classement du secteur de Quistinnic, à Coat-Méal, de zone NE vers une zone UE (création d'un nouveau bâtiment). Ainsi, par délibération du 23 juin 1922, le conseil de communauté du

Pays des Abers a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation à organiser dans le cadre de ces trois procédures concomitantes.

Un registre à disposition jusqu’au 20 février

Cette concertation a pour but de permettre aux habitants, associations locales et de protection de l’environnement et toute autre personne concernée par ce projet de prendre connaissance des adaptations qu’il est projeté d’apporter au PLUi, de donner un avis à un stade précoce de la procédure sur les évolutions envisagées et, le cas échéant, de formuler ses observations ou propositions sur ces adaptations.

Un dossier explicatif est donc disponible à l’hôtel de communauté de Plabennec ainsi que sur le site internet de la CCPA. Un registre est à disposition pour recueillir les expressions de chacun qui peuvent aussi être transmises par courriel à l’adresse suivante : accueil@pays-des-abers.fr

La concertation, qui a démarré le 17 octobre 2022, se poursuivra jusqu’au lundi 20 février 2023.

© SAS Le Télégramme – Reproduction interdite sans autorisation - https://www.letelegramme.fr/finistere/plabennec/un-registre-ouvert-a-plabennec-sur-les-revisions-du-plan-local-d-urbanisme-intercommunal-du-pays-des-abers-13-01-2023-13257709.php